

Séance publique du mercredi 27 septembre 2023

Convoqué le mercredi 27 septembre 2023, le Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers s'est réuni en mairie, Salle du conseil à 20h, sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrice LECLERC.

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur :
02 83 00 03 67 20 23 09 27 31 10 00 00 13 76 01
Présents : Patrice LECLERC, Anne-Laure PEREZ, Mohammed GRIFFI, Yamina AYTAJ, Dila TOUMI, Grégory BOULORD, Roger DUGUE, Isabelle MASSARD, Cécile BELLACCI, Jean-Christophe FERRAZ, Mohamed BINAKDANE, Zineb ZOUAOUI, Laurent NOEL, Carole LAFON, Nadia MOUADDINE, Sofia MANSERI, Sonia BLANC, Zine BOUKRICHE, Véronique DESMETTRE, Khalid DAMOUN, Eloi SIMON, Mariama GASSAMA, Jacques BRIFFAULT, Aymeric LABADIE, Laetitia GHIRARDI, Sinan KARAKUS (Arrivé à 20h30), Christelle NEDELEC (arrivée à 20h15)

Etaient représentés :
Philippe CLOCHETTE (représenté par Isabelle MASSARD), Alexandra D'ALCANTARA (représentée par Zineb ZOUAOUI), Christophe BERNIER (représenté par Laurent NOEL), Maria-Blanca FERNANDEZ (représentée par Céline LANOISELEE), Ibrahima NDIAYE (représenté par Carole LAFON), Christian DESCHENES (représenté par Véronique DESMETTRE), Richard MERRA (représenté par Aymeric LABADIE), Aurélie REMACLE (représentée par Eloi SIMON), Fabienne MOREAU (représentée par Mariama GASSAMA), Mohammed DDANI (représenté par Sofia MANSERI), Sylvie MOREL (représentée par Sonia BLANC), Karine CHALAH (représentée par Laetitia GHIRARDI)

Absents excusés :
Elsa FAUCILLON, Ahcen MEHARGA, Ibrahima DIALLO, Philippe HALLAIS

Ne prend pas part au vote :

Nombre de votes pour : 39

Nombre de votes contre :

Nombre d'abstentions :

Mention du vote : Adoptée à l'unanimité

Résiliation de la convention de co-maîtrise d'ouvrage avec l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine et la ville de Villeneuve la Garenne en date du 22 octobre 2018

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée,

Vu le décret n°2015-1658 du 11 décembre 2015 relatif à la Métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'Etablissement Public Territorial dont le siège est à Gennevilliers,

Vu la délibération du Conseil Municipal de Gennevilliers du 26 septembre 2018 autorisant la signature de la convention de co-maîtrise d'ouvrage avec l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine et la ville de Villeneuve la Garenne,

Vu la convention de co-maîtrise d'ouvrage avec l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine et la ville de Villeneuve la Garenne signée le 22 octobre 2018,

Considérant la suspension de l'opération d'aménagement prévue par la convention depuis le XXX du fait de difficultés financières de l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine, des recherches de financement infructueuses et des incertitudes actuelles sur les capacités de financement des parties à la convention,

Considérant les dépenses que le projet suspendu fait peser sur la ville de Gennevilliers,

Considérant qu'il y a lieu de mettre fin conjointement de manière anticipée à la convention de co-maîtrise d'ouvrage signée le 22 octobre 2018 par un avenant n°2 annexé à la présente délibération,

DELIBERE

Article 1 : L'avenant n°2 actant la résiliation anticipée de la convention de co-maîtrise d'ouvrage signée le 22 octobre 2018 par la ville de Gennevilliers, l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine et la ville de Villeneuve la Garenne est approuvé,

Article 2 : Monsieur le Maire est autorisé à signer l'avenant n°2 et à prendre toutes mesures nécessaires à la résiliation anticipée de ladite convention,

Loi N° 82 213 du 2 mars 1982
Acte reçu par le représentant de l'état

le 06/10/23

Affiché le 06/10/23

Exécutoire le 06/10/23

Le Maire
Patrice LECLERC



A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'P. Leclerc', written over a horizontal line.

Signé électroniquement le
Le 3 octobre 2023